

Communiqué de presse

Embargo 30.09.2020, 10h15

## Pour une réforme de la prévoyance-vieillesse durable, moderne et sociale

### Le Centre Patronal propose un changement de paradigme

**Berne, le 30.09.2020 / Le Centre Patronal – à la fois organisation économique et gérant d'institutions sociales – propose un changement de paradigme pour assurer le financement durable de l'AVS et de la LPP : s'appuyer sur le décompte des années de cotisation et s'affranchir de la notion d'âge légal de la retraite. Cette proposition a fait l'objet d'une analyse financière par le professeur Schaltegger et d'un sondage par l'institut sotomo, qui indiquent que cette voie est crédible.**

Cela fait des années que le système suisse de prévoyance-vieillesse est dans l'impasse. Les échecs en votation populaire se sont enchaînés (la dernière fois en 2017, avec le projet dit PV2020). Les projets actuellement en discussion aux Chambres fédérales sont controversés et ne résolvent pas à long terme les questions bien connues que posent le bouleversement de la pyramide des âges et l'allongement de la durée de vie.

Dans le but de relever ces défis, le Centre Patronal propose un projet à la fois original et cohérent. Celui-ci est fondé sur un changement de paradigme. Il s'affranchit de la notion d'âge légal de la retraite pour s'appuyer sur le décompte des années de cotisation, celles-ci débutant dès l'âge de 18 ans. Un mécanisme de stabilisation est proposé, qui combine des augmentations de la durée de cotisation, des prélèvements salariaux et de la TVA.

Dans le deuxième pilier obligatoire, le régime s'accompagnerait d'une diminution du taux de conversion, de la suppression de la déduction de coordination, d'un nouvel échelonnement des taux de cotisation. Il est aussi proposé une soumission des indépendants à la prévoyance professionnelle obligatoire.

Les effets financiers de ces propositions ont été étudiés par le professeur Christoph A. Schaltegger, de l'Université de Lucerne. Elles ont aussi fait l'objet d'un sondage d'opinion, mené par l'institut sotomo. Tant cette analyse financière que ce sondage indiquent que ces propositions sont crédibles.

Le Centre Patronal va promouvoir ce modèle de prévoyance-vieillesse dans la durée, notamment auprès de parlementaires fédéraux, indépendamment de l'agenda politique fédéral en matière de politique sociale.

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case postale 1215  
1001 Lausanne  
T +41 58 796 33 00  
F +41 58 796 33 11  
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14  
Postfach 5236  
3001 Bern  
T +41 58 796 99 09  
F +41 58 796 99 03  
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch

Pour tout renseignement :

Patrick Eperon  
Délégué communication Centre Patronal  
079 331 19 87  
[peperon@centrepatronal.ch](mailto:peperon@centrepatronal.ch)

Page Internet dédiée (documents à télécharger) :  
<https://www.centrepatronal.ch/prevoyance-vieillesse/>